



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Réponse de Madame Yuriko Backes, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, à la question parlementaire n° 4429 du 10 juillet 2026 de Monsieur le Député Yves Cruchten et Claire Delcourt au sujet des traversées illicites des voies ferrées et sécurité du domaine ferroviaire.

- 1. Combien d'accidents impliquant une personne présente sans autorisation sur les voies ferrées luxembourgeoises ont été recensés entre 2015 et 2025 ?*

Entre 2015 et 2025, 13 accidents liés à des traversées illicites des voies ont été recensés.

Parmi ces 13 événements, 8 personnes ont perdu leur vie, dont 7 sur ou à proximité directe à un passage à niveau. Par ailleurs, 5 personnes ont été grièvement blessées.

- 2. Quelle est la répartition géographique des points identifiés par la CFL comme particulièrement exposés aux traversées illicites ? Quels aménagements de sécurisation y sont prévus, et selon quel calendrier ?*

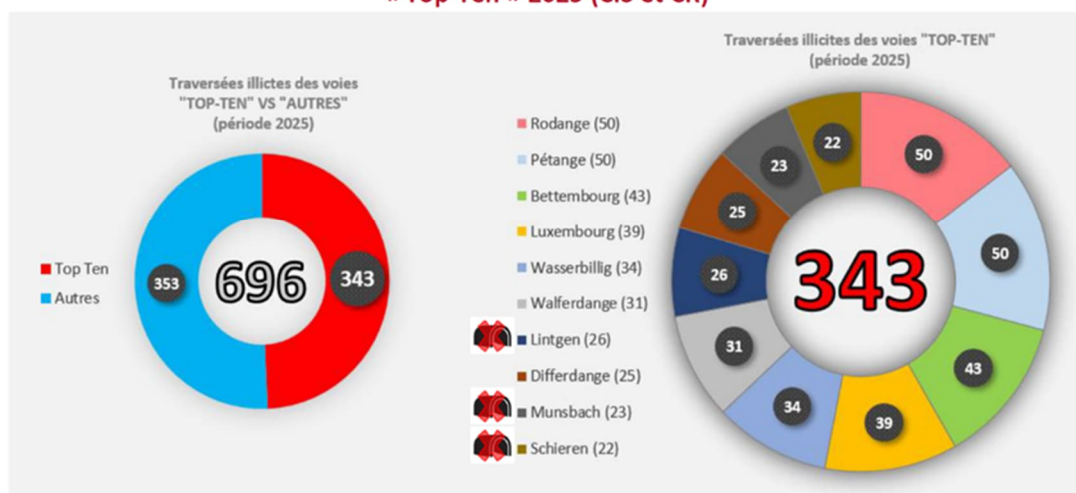
Les traversées illicites sont notamment rapportées par le personnel opérant à l'aide des « cartes rapports (CR) » (Service Trains et Matériel) respectivement moyennant l'application « constats incident sûreté (CIS) » (Services Exploitation Infrastructure et Activité Voyageurs).

Par ailleurs, force est de constater que le nombre de traversées illicites a augmenté significativement ces dernières années, phénomène qui est également observé sur d'autres infrastructures ferroviaires selon les rapports de l'Union internationale des chemins de fer (UIC).

Parmi les points sensibles, il y a lieu de considérer la situation spécifique se présentant aux différentes catégories de personnel des CFL. Il est évident que le personnel d'accompagnement des trains (PAT) et les chefs de surveillance (CHSV) recensent principalement des traversées illicites entre les plateformes des quais ou au voisinage direct. Complémentairement, les conductrices et conducteurs de train les observent notamment à des endroits qui ne sont pas occupés par du personnel local (par ex. points d'arrêt, passages à niveau, passages clandestins, etc).

Traversées illicites des voies

« Top-Ten » 2025 (CIS et CR)



Traversées illicites des voies y compris les PN protégés observées par le personnel opérant des Services EI, AV (CIS) et TM (CR).

Aménagements prévus et calendrier :

- Le Réseau ferré luxembourgeois (RFL) relevant du domaine de l'Etat est conforme en la matière aux spécifications techniques d'interopérabilité (STI) et dûment certifié par l'Autorité nationale de sécurité (NSA - National Safety Authority), l'Administration des chemins de fer (ACF) et l'Agence ferroviaire européenne (ERA - European Railway Agency).
- Signalétiques en place : Les gares et les arrêts sont équipés de panneaux sur les quais signalant en français et en allemand que la traversée des voies est interdite. Le panneau est également accompagné d'un pictogramme illustrant cette interdiction. Un recensement de la signalétique par les CFL est actuellement en cours. Le gestionnaire de l'infrastructure contrôle si ces panneaux sont toujours dans un bon état, sinon ils seront remplacés.



Signalétique sur les quais ferroviaires.

- Mise en place d'un tapis « anti-trespassing » installé actuellement au point d'arrêt de Lintgen (partie vers le PN 21). (Projet pilote)
- Mise en place de la passerelle actuellement installé à Colmar-Usines à un lieu listé comme hotspot. Le choix se fera par le Gestionnaire de l'Infrastructure sur base des statistiques y relatives.
- Programme de suppression des Passages à niveau :
 - Passages à niveau déjà fermés (Des travaux portant sur l'achèvement des ouvrages de compensation ainsi que sur l'adaptation des passages souterrains et des infrastructures connexes sont en cours) :
 - o PN13 à Dommeldange ;
 - o PN118a à Colmar-Berg ;
 - o PN5 à Dippach-Gare ;

- o PN7 au Schleiwenhaff.
 - Projets de suppression de passages à niveau qui débiteront dans les 5 prochaines années :
 - o PN60 à Moutfort ;
 - o PN71 à Wecker ;
 - o PN77 à Merl ;
 - o PN 102d à Dudelange-Burange ;
 - o PN 103a à Dudelange-Ville ;
 - o PN 103b à Dudelange-Centre ;
 - o PN 104a à Dudelange-Centre ;
 - o PN 87 à Huncherange ;
 - o PN 105 à Kayl ;
 - o PN 15 à Differdange.
3. *Plusieurs pays européens expérimentent des dispositifs de vidéosurveillance couplés à l'intelligence artificielle, destinés à détecter automatiquement une intrusion dans le domaine ferroviaire ou la présence d'une personne au sol sur un quai, et à alerter en temps réel le poste de commandement. Une telle approche serait-elle envisageable au Luxembourg, notamment dans les gares les plus fréquentées et aux points identifiés comme les plus exposés aux traversées illicites, et une étude de faisabilité a-t-elle été engagée ?*

La vidéosurveillance couplée à l'intelligence artificielle n'est actuellement pas autorisée par le cadre législatif applicable au réseau ferré luxembourgeois. Le ministère de la Mobilité et des Travaux publics suit avec attention les évolutions de ces technologies et examinera, en concertation avec les ministères concernés, les suites qu'il conviendrait d'y réserver sur le plan législatif.

4. *Combien de procès-verbaux ont-ils été dressés au cours des cinq dernières années pour traversée non autorisée des voies ferrées ou intrusion dans les emprises ferroviaires ? Madame la ministre peut-elle en fournir la ventilation annuelle, indiquer la nature des sanctions effectivement prononcées — classements sans suite, avertissements taxés, amendes, poursuites pénales — ainsi que les montants recouvrés, le cas échéant ?*

Le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics ne dispose pas de ces informations.

Les CFL, via le Service Juridique, adressent des courriers aux personnes dont il est établi qu'elles ont traversé les voies, afin de les sensibiliser au caractère dangereux de leur comportement.

5. *Est-ce que Madame la ministre estime que ces sanctions sont suffisamment dissuasives ?*

La sécurité des usagers et usagers et la fluidité du réseau ferroviaire sont des priorités absolues, aussi bien pour le MMTP que pour les CFL, c'est pourquoi une approche préventive pour lutter contre les traversées illicites de voies est privilégiée en premier lieu. Des campagnes de sensibilisation ciblées, des aménagements sécurisés (passages dédiés, signalétique renforcée) et des interventions éducatives (notamment en milieu scolaire) permettent d'informer les usagers et usagers sur les risques graves et de promouvoir des comportements responsables. Le projet

de loi 8335 pourra renforcer par ailleurs ce cadre en introduisant une base légale pour verbaliser les comportements dangereux, tout en modernisant les moyens de contrôle grâce à la vidéosurveillance et au renforcement des pouvoirs des agentes et agents. Ce projet de loi fait encore objet de discussions en commission à la Chambre des Députés.

6. Enfin, la Journée internationale de sensibilisation aux passages à niveau (ILCAD) et la Journée Trespassing Awareness Day (TRESPAD) sont soutenues par la CFL. Le ministère de la Mobilité et des Travaux publics contribue-t-il financièrement à ces campagnes ? Une évaluation de leur impact sur les comportements observés a-t-elle été menée, et un renforcement des actions de sensibilisation, notamment en milieu scolaire, est-il envisagé ?

Les campagnes sont financées par le budget validé et accordé par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics. Ce dernier soutient ces initiatives et ces campagnes.



Le nombre des incidents aux passages à niveau a diminué ces dernières années, néanmoins le nombre des traversées illicites observables par le personnel des CFL est en hausse. Ceci peut s'expliquer par une sensibilisation de reporter ces incidents et par le non-respect de l'interdiction des traversées des voies.

Entre 2015 et 2025, plus de 10.000 élèves de la 1^{ère} année secondaire ont été sensibilisés aux comportements à adopter à bord des trains et aux arrêts/gares.

Finalement, face à la croissance de la population, les CFL envisagent, avec le soutien du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics, de renforcer les actions de sensibilisations par l'augmentation du nombre des sensibilisations « 10 steps to rail cool » dès la rentrée scolaire.

Détails des sensibilisations évoquées ci-dessous :

Année	Nombre de lycées	Nombre de classes	Nombre d'élèves
2015	3	32	608
2016	7	42	686
2017	6	49	898
2018	6	40	722
2019	6	53	891
2020	4	33	605

<i>2021</i>	5	45	884
<i>2022</i>	8	65	1.284
<i>2023</i>	8	64	1.223
<i>2024</i>	6	47	904
<i>2025</i>	11	90	1.709
<i>TOTAL</i>	70	560	10.414

Luxembourg, le 19 août 2026

La Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

(s.) Yuriko Backes